

1 Identification du produit et de la société

1.1 Identification de la substance ou du mélange

Carbonate de calcium précipité chimiquement pur pour la désacidification des moûts de des vins.

N° article 4001x **Dénomination commerciale** Erbslöh Kalk

1.2 Utilisation de la substance ou du mélange

Usage professionnel : Désacidification des moûts et des vins (se reporter à la fiche technique).

Usage privé : Non applicable

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

1.3.1 Identification de l'entreprise/compagnie

Erbslöh Geisenheim GmbH
Erbslöhstraße 1 - D-65366 Geisenheim - Germany
Tél : +49 (0) 6722 708-0

1.3.2 Distributeur France

Erbslöh S.A.S.
P.A.E. La Baume - 34290 Servian - France
Tél : +33 (0)4 67 39 29 70

1.4 Numéros d'appel d'urgence France

ORFILA : 01 45 42 59 59
Secours d'urgence : 112

2 Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Non classé comme matière dangereuse selon le règlement (CE) N° 1272/2008 (CLP)

2.2 Eléments d'étiquetage

Non soumis aux règles d'étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 (CLP)

2.3 Autres dangers

Pas de risque particulier pour la santé humaine et l'environnement.

3 Composition/information sur les ingrédients

3.1 Substance

Composition : Carbonate de calcium (CaCO₃) [N°CAS : 471-34-1 / N° EINECS : 207-439-9].

Synonyme(s) :

Composant(s) classifié(s) selon règlement (CE) N° 1272/2008 : non applicable

3.2 Mélange

Information sur la composition : non applicable.

4 Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Informations générales

Pas de mesure particulière.

En cas d'inhalation

Faire respirer à l'air libre. Consulter un médecin si difficulté respiratoire.

En cas de contact avec la peau

Laver abondamment à l'eau et au savon.

En cas de contact avec les yeux

Rincer immédiatement à l'eau en écartant les paupières pendant 10 minutes. Contacter un médecin si irritation persistante.

En cas d'ingestion

Rincer la bouche et faire boire de d'eau. Consulter un médecin si trouble digestif.

Autoprotection

Penser à se protéger avant de porter secours.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Pas de donnée disponible.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas de donnée disponible.

Date d'impression	Version:	Date / par:	Page
17.01.2019	001	01/2019 / RL	1 / 4 (erbsloeh_kalk-sds-french-erbsloeh-20190117-001)

5 Lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction adéquats

Eau, dioxyde de carbone, mousse, produits extincteurs en poudre

5.2 Moyens d'extinction à proscrire

Tenir compte des risques liés à l'environnement de la zone d'incendie.

5.3 Dangers particuliers

Pas de danger particulier.

5.4 Mesures de protection en cas d'intervention

Équipements de protection spéciaux pour les pompiers : Utiliser un appareil respiratoire autonome et un vêtement de protection pour les incendies.

6 Mesures en cas de fuite accidentelle

6.1 Précautions individuelles et collectives

Eviter la formation de poussières.

Risque de glissade si épandage sur sol mouillé.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Empêcher le déversement du produit dans le milieu naturel et les égouts.

6.3 Méthode de nettoyage

Récupérer mécaniquement le produit dans des conteneurs adéquats. Laver le résidu à grande eau pour éliminer tout risque de glissade.

6.4 Autres informations

Voir sections 7, 8 et 13.

7 Manipulation et stockage

7.1 Manipulation

Eviter la formation de poussières. Assurer une bonne ventilation du poste de travail.

Le poste de travail doit être conçu pour être facilement nettoyé.

Conseils sur la protection contre l'incendie et les explosions

Non inflammable. Prendre les mesures de protection habituelles contre le feu et les explosions dans la zone de travail.

7.2 Stockage

Entreposer dans un local frais, sec et bien aéré, à l'abri d'odeurs étrangères. Tenir les emballages hermétiquement fermés à l'abri de l'humidité (produit hygroscopique).

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Voir fiche technique.

8 Contrôle de l'exposition et mesures de protection

8.1 Limite d'exposition sur le poste de travail

Limite d'exposition professionnelle : Non définie.

8.2 Contrôles d'exposition

a) Contrôles techniques appropriés

Prévoir une aspiration/ventilation suffisante sur le poste de travail.

Se laver les mains avant et après manipulation.

b) Protection respiratoire

Masque de protection P1 recommandé en cas de formation de poussières.

c) Protection des mains

Gants de protection recommandés.

d) Protection des yeux

Lunettes de sécurité recommandées.

e) Protection du corps

Porter un vêtement de protection adapté aux conditions du lieu de travail.

e) Contrôles de l'exposition de l'environnement

Voir sections 6 et 7.

9 Caractéristiques physiques et chimiques

9.1 Aspect

Etat physique :

Poudre

Couleur :

Blanche

Odeur :

Neutre

Date d'impression	Version:	Date / par:	Page
17.01.2019	001	01/2019 / RL	2 / 4 (erbsloeh_kalk-sds-french-erbsloeh-20190117-001)

9.2 Informations importantes pour la santé, la sécurité et l'environnement

Densité :	Non applicable
Densité relative :	Non disponible
pH (sol. 5%) :	8,5 - 10,5
Point de fusion :	Non disponible
T° d'auto-inflammation :	Non auto-inflammable
T° d'ébullition :	Non applicable
Danger d'explosion :	Non explosif
Solubilité dans l'eau :	Dispersible dans l'eau

10 Stabilité et Réactivité

10.1 Réactivité

Non réactif dans les conditions normales d'utilisation. Le produit se décompose en cas d'échauffement élevé.

10.2 Stabilité

Stable dans les conditions normales d'utilisation.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Pas de réaction dangereuse dans les conditions normales d'utilisation.

10.4 Conditions à éviter

Chaleur, humidité.

10.5 Matières incompatibles

Non applicable.

10.6 Produits de décomposition dangereux

Non applicable.

11 Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

Dans l'état actuel des connaissances, pas d'effet toxique attendu.

Corrosion/irritation cutanée

Pas de donnée disponible.

Corrosion/irritation oculaire

Possibilité d'irritation des muqueuses par effet mécanique en cas d'exposition aux poussières.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Non classé.

Mutagénicité sur les cellules germinales

Non classé.

Cancérogénicité

Non classé.

Toxicité pour la reproduction

Non classé.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles

Non classé.

12 Informations écologiques

12.1 Ecotoxicité

Non classé comme toxique au niveau écologique.

12.2 Mobilité

En l'état actuel des connaissances, pas d'impact écologique toxique attendu.

12.3 Persistance et dégradabilité

Biodégradable.

12.4 Potentiel de bioaccumulation

Pas de donnée disponible.

12.5 Evaluations PBT et vPvB

Cette substance ne répond pas aux critères de classification PBT ou vPvB.

12.6 Autres effets néfastes

Empêcher le rejet dans le milieu naturel.

13 Considérations relatives à l'élimination

13.1 Traitement des déchets

Se conformer aux réglementations nationales et locales en vigueur.

13.2 Traitement des emballages

Se conformer aux réglementations nationales et locales en vigueur.

Date d'impression	Version:	Date / par:	Page
17.01.2019	001	01/2019 / RL	3 / 4 (erbsloeh_kalk-sds-french-erbsloeh-20190117-001)

14 Informations relatives au transport

- 14.1 Transport terrestre (ADR/RID)**
Non classé comme matière dangereuse par la réglementation.
- 14.2 Transport maritime (IMDG) / Transport fluvial (ADNR)**
Non classé comme matière dangereuse par la réglementation.
- 14.3 Transport aérien (IATA)**
Non classé comme matière dangereuse par la réglementation.

15 Informations réglementaires

- 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au /mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**
Règlement (CE) N°1907/2006 (REACH) et ses modifications selon R(UE) N°453/2010
Non applicable.
- Règlement (CE) N°1272/2008 (CLP)**
Non classée comme matière dangereuse.
- Règlements nationaux (Allemagne)**
Classe de danger pour l'eau (WGK) : nwg (substance non polluante pour l'eau)
- 15.2 Evaluation de la sécurité chimique**
Pas d'évaluation de sécurité chimique réalisée pour cette substance.

16 Autres informations

- 16.1 Indications de modification**
Aucune.
- 16.2 Libellé des classes et des phrases de danger figurant à la section 3**
Non applicable.
- 16.3 Informations complémentaires**
Pour plus d'informations concernant l'utilisation et les caractéristiques techniques de ce produit, consulter les fiches d'emploi et de spécifications disponibles sur notre site internet.
- Cette fiche complète les notices techniques d'utilisation mais ne les remplace pas. Elle ne doit être utilisée et reproduite qu'à des fins de prévention et de sécurité.*
- Les renseignements que contient cette fiche sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit, à la date indiquée. Ils sont donnés de bonne foi.*
- L'attention des utilisateurs est attirée sur les risques éventuellement encourus lorsque le produit est employé à d'autres usages que ceux pour lesquels il est conçu.*
- L'énumération des textes législatifs, réglementaires et administratifs, faite dans cette fiche, ne peut être considérée comme exhaustive. Il appartient au destinataire du produit de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementant son activité. Il prendra sous sa seule responsabilité les précautions liées à l'utilisation qu'il fait du produit.*
- Le destinataire du produit doit également porter à la connaissance des personnes qui peuvent entrer en contact avec le produit (emploi, stockage, nettoyage des emballages, interventions diverses) toutes les informations nécessaires à la sécurité du travail, à la protection de la santé et de l'environnement, en leur transmettant cette fiche de données de sécurité.*

Date d'impression	Version:	Date / par:	Page
17.01.2019	001	01/2019 / RL	4 / 4 (erbsloeh_kalk-sds-french-erbsloeh-20190117-001)